



PRÉFET DE LA MARTINIQUE



Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 décembre 2016

## Communiqué de presse

Le comité de concertation du projet de création d'un parc naturel marin autour de la Martinique s'est réuni lundi 28 novembre 2016 à 16h00 à la préfecture sous la présidence de Fabrice RIGOLET-ROZE, Préfet de la Martinique en présence de Louis BOUTRIN, conseiller exécutif de Martinique.

Ce projet de parc naturel marin s'inscrit dans la stratégie nationale de création et de gestion d'aires marines protégées visant à mettre en place dix parcs naturels marins dans les eaux françaises. Le Préfet a indiqué sa volonté de lancer la procédure de création du parc après ultime avis et observations des différentes parties prenantes, collectivités territoriales, professionnels et usagers de la mer, associations de protection de l'environnement.

Les trois composantes majeures du futur parc ont été passées en revue : orientations, périmètre et conseil de gestion. **Les sept grandes orientations** qui portent sur la connaissance des écosystèmes marins et des usages, la gestion de l'espace marin et de l'interface terre-mer, la préservation et la valorisation du patrimoine marin, naturel comme culturel, la sensibilisation de tous aux enjeux marins et l'accompagnement d'activités en mer respectueuses de l'environnement marin. Elles ont fait consensus. **Le périmètre** retenu en raison de sa cohérence, qui sera proposé à l'enquête, sera de l'ordre de 45 000 km<sup>2</sup> et couvrira toute la zone économique exclusive (jusqu'à 200 milles au large). Il a recueilli l'avis favorable de la CTM et d'une très grande majorité des acteurs. **Le conseil de gestion** comporterait une cinquantaine de membres. Des évolutions ont été proposées en séance pour tenir compte des évolutions institutionnelles (création de la CTM) et pour répondre à la demande des professionnels de la pêche d'être mieux représentés. Ces derniers ont souhaité avoir des précisions sur les bénéfices du parc marin. Le préfet après avoir rappelé que le parc serait un lieu de concertation et un outil permettant la mise en œuvre d'un plan de gestion qui devra être élaboré conjointement par toutes les parties prenantes, a proposé aux professionnels de la pêche de découvrir au travers d'une mission dans l'hexagone, les actions engagées par des parcs déjà existants au profit du secteur des pêches.

A l'issue de cette réunion de concertation, le projet de parc naturel marin va être soumis à l'avis du public dans une enquête qui se tiendra à partir de janvier 2017 dans les vingt-sept communes littorales de la Martinique, à la direction de la Mer (DM) et à la direction de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL). Une consultation des organismes et collectivités intéressés, dont la liste sera établie par le préfet, sera réalisée en parallèle. La synthèse résultant de ces deux consultations sera transmise au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer qui proposera au Gouvernement dans les prochains mois, le décret de création du Parc naturel marin de la Martinique.

Contact presse Agence des aires marines protégées : Lisa Briot [lisa.briot@aires-marines.fr](mailto:lisa.briot@aires-marines.fr) 05.96.30.15.94

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Préfet de la martinique*